



ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 27/2026

Portant réglementation du stationnement lors du spectacle équestre organisé aux Ecuries de Jade, 6 rue du Général de Gaulle

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande faite par Madame Julie RAYMOND, vice-présidente de l'Association MJ HORSES EVENTS d'Eckwersheim, pour l'organisation d'un cabaret équestre le samedi 13 juin 2026 à partir de 20h00, aux Ecuries de Jade,

CONSIDERANT que pour permettre le déroulement de cette manifestation en toute sécurité, il est nécessaire de prendre des mesures règlementant le stationnement des véhicules,

ARRETE :

Article 1 : A l'occasion de la manifestation citée ci-dessus, le stationnement des véhicules sera interdit sur les 3 places devant le n° 6 rue du Général de Gaulle et impasse de la Mairie à Eckwersheim : **du samedi 13 juin 2026 à 14h00 au dimanche 14 juin 2026 à 08h00.**



Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par la commune d'Eckwersheim.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- à l'Association MJ Horses Event
- sdis

ECKWERSHEIM, le **04 JUIN 2026**

Le Maire
Julien BORNERT

